



**Conditions d'admission des chevaux de race Franches - Montagnes
à l'exposition -vente du Marché - Concours national 2026**

- Sont admis les chevaux âgés de 3 - 8 ans et propriété d'un membre de syndicat d'élevage du Canton du Jura.
- Les chevaux sont présentés ferrés au moins aux antérieurs.
- Préférence est donnée aux hongres et juments non portantes.
- Tous les chevaux sont garantis à l'attelage et sous la selle, les propriétaires les garantissent sains et francs. Ils sont accompagnés de leur passport équin dûment rempli et à jour.
- Les chevaux sont sélectionnés lors d'un test d'entrée au cours duquel ils seront soumis à un test vétérinaire, jugés à l'attelage et sous la selle par des experts (pourront être testés par un meneur et une cavalière neutre).
- Date du test d'entrée : **le vendredi 07 août 2026.**
- Finance d'inscription : Frs. 120.- pour les 3 jours, comprenant les frais de garde, d'alimentation, de la visite vétérinaire (**Les chevaux porteurs de verrues ou de sarcoïdes ne sont pas admis**).
- **Les chevaux ne sont plus assurés par nos soins.**
- Charge aux éleveurs de mettre le matériel d'équitation et d'attelage à disposition pour les présentations.
- Du vendredi/samedi au dimanche, les chevaux sont présentés 1 fois par jour sous la selle et à l'attelage.
- Le samedi et le dimanche, les propriétaires doivent assurer une présence régulière et être atteignable pour le personnel en charge sous la tente des chevaux à vendre, conformément à un horaire établi d'entente avec les organisateurs.
- **Une fourchette de prix de vente des chevaux doit être annoncée à l'entrée.**
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de perte autant au matériel qu'aux chevaux, de même en ce qui concerne le versement des montants dus lors des ventes de chevaux.
- Les organisateurs se réservent le droit, de limiter le nombre de chevaux par propriétaire. Préférence sera donnée aux éleveurs ayants souscrit au système de la liste et ayants payés toutes leurs taxes. Un tirage au sort peut être effectué.
- Les papiers des chevaux doivent être impérativement au nom de l'éleveur exposant. (Inscription par la FSFM sur le papier.)
- **Un cheval exposé ne peut pas participer aux courses.**
- **L'inscription sur la liste des chevaux à vendre est obligatoire.**
- **Aucune voix de recours possible. Les décisions de l'organisateur sont irrévocables.**

Des instructions complémentaires seront communiquées ultérieurement aux exposants.

Mont-Soleil, le 27 mai 2026

La responsable de la liste des chevaux à vendre : Chantal Oppliger